

**TRANSFORMEZ
VOTRE EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE
EN DIPLÔME :
CHOISISSEZ LA VAE !**

VAE

POINT RELAIS CONSEIL
BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ

Avec la Validation des Acquis d'Expérience (VAE), faites reconnaître officiellement vos compétences et obtenez une certification professionnelle (totale ou partielle).

Que ce soit pour décrocher un emploi, sécuriser votre poste actuel ou booster votre évolution professionnelle, la VAE vous permet de valoriser vos savoir-faire et vos expériences.



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

La Région Bourgogne-Franche-Comté finance une partie de votre parcours VAE à travers plusieurs dispositifs.

...bigbang.fr

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

**POUR TROUVER
LE POINT RELAIS CONSEIL
LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS,**

CONTACTEZ LE 09 71 04 73 78



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



**Tout est possible quand
on a l'expérience !**

AVEC LA VAE,
transformez vos compétences
professionnelles en diplôme.

VAE
POINT RELAIS CONSEIL
BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ

LE PASS'VAE ACCOMPAGNEMENT

C'est quoi ?



- Une aide méthodologique à l'élaboration de votre dossier de validation
- Une préparation à l'entretien avec le jury et/ou à une mise en situation professionnelle
- Un accompagnement individualisé tout au long du parcours

Pour qui ?



- Demandeur d'emploi inscrit à France Travail
- Personne sous main de justice
- *Si aucun autre financement possible, peuvent être concernés : personnes en situation d'illettrisme, en contrat aidé, en congé parental, aide familial, bénévole visant une certification liée à son bénévolat.*

Comment ?



- Prenez contact avec un conseiller expert en VAE dans un **Point Relais Conseil** (information au verso)
- Après avoir vérifié la certification la plus adaptée à votre parcours et votre éligibilité, votre conseiller expert en VAE établit le PASS et vous accompagne tout au long de la démarche.

Combien ça coûte ?



La Région Bourgogne-Franche-Comté peut couvrir jusqu'à 100% des coûts d'accompagnement méthodologiques dans la limite de :

- **1 600€** pour un parcours classique complet (jusqu'à 20h d'accompagnement)
 - **2 400€** pour un parcours renforcé complet (jusqu'à 30h d'accompagnement)
- Selon éligibilité et dans la limite du budget régional alloué au dispositif. **ATTENTION : Les frais de recevabilité et de jury sont exclus de la prise en charge.**

Validité ?



Le P est valable 18 mois maximum à compter de sa date d'attribution à votre organisme d'accompagnement (passage devant jury inclus).

LE PASS'VAE HYBRIDE

C'est quoi ?



- Une formation recommandée en amont du jury, pour renforcer vos compétences et préparer vos épreuves : **PASS'VAE Hybride pré-jury**
- ou**
- Une formation à la suite d'une validation partielle, afin de compléter les blocs manquants et obtenir l'intégralité de la certification : **PASS'VAE Hybride post-jury**

Pour qui ?



- Demandeur d'emploi (inscrit à France Travail)
- Personne sous main de justice
- Bénévole visant une certification
- Congé parental
- Sous contrat aidé
- Bénéficiaire du RSA
- Aides familiaux
- Personne en situation d'illettrisme

Comment ?



• PASS'VAE Hybride pré-jury

La formation doit être recommandée par l'organisme certificateur et/ou votre accompagnateur.

Elle se réalise en complémentarité de l'accompagnement méthodologique et avant le jury.

• PASS'VAE Hybride post-jury

La formation doit être recommandée par le jury VAE et/ou votre conseiller expert en VAE.

Elle se réalise dans le cadre d'un plan d'actions défini après le jury et dans un délai de 6 mois.

Combien ça coûte ?



La Région Bourgogne-Franche-Comté peut couvrir jusqu'à 100% des coûts pédagogiques dans la limite de **1 800€** et dans la limite du budget régional alloué au dispositif.

Validité ?



- **Pré-jury et Post-jury** : 18 mois à compter de la notification de l'aide régionale

LES POINTS RELAIS CONSEIL (PRC)

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Présents sur l'ensemble du territoire régional, les PRC constituent le premier espace d'accueil, d'information et de conseil gratuit, pour vous soutenir dans votre parcours VAE.

SESSIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES

Pour qui ?

Toute personne souhaitant se renseigner sur la VAE et résidant en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour quoi ?

Pour être informé sur :

- Les différentes étapes du parcours VAE (de la recevabilité à la décision du jury)
- Les procédures et spécificités propres à chaque certificateur
- Le coût de la démarche et les modalités de financement
- Les possibilités de formation (avant ou après le jury)
- Les possibilités d'accès à un accompagnement personnalisé
- Les possibilités de soutien tout au long de la démarche

ENTRETIENS DE CONSEILS INDIVIDUALISES

Pour qui ?

- Personnes entamant les démarches de VAE et résidant en Bourgogne-Franche-Comté
- Personnes sous main de justice (selon modalités spécifiques)

Niveau 1 : Entretien conseil personnalisé

Pour quoi ?

- S'informer sur la VAE (démarche, coût...)
- Clarifier son projet et évaluer sa pertinence (certifications et modes de validation les plus appropriées à son expérience)
- Identifier les besoins de formation complémentaire
- Choisir la ou les certifications adaptées, planifier son parcours VAE et être orienté vers les bons interlocuteurs

Durée : 1h maximum

Niveau 2 : Entretien de soutien et suivi individualisé

Également ouvert aux personnes n'ayant pas bénéficié du 1er niveau de conseil.

Pour quoi ?

- Être aidé dans la mise en œuvre de la démarche de VAE
- Obtenir un soutien à l'utilisation des outils numériques
- Être orienté vers les dispositifs proposés par la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Être soutenu en cas de réussite partielle ou d'échec pour trouver de nouvelles solutions (formation, stage permettant d'étoffer son expérience professionnelle...)

Durée : 4h maximum (en fonction des besoins du candidat)

Contactez le PRC le plus proche de chez vous : (voir au verso)